

UN NUMERO 10 C.

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>o</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement : Trois mois, Six mois, Un an. LYON, 3 fr. 50 c. 16 fr. 50 fr. DÉPARTEMENTS, 12 22 40. Annonces, 25 c. — Réclames, 40 c.

### Lyon, le 5 juillet 1848.

Les bruits les plus sinistres continuent à être propagés par la réaction avec la bonne foi qu'on lui connaît. Laissons le parti rétrograde lancer ses calomnies avec l'assurance que donne une longue habitude; et quant à nous, démocrates, restons calmes et impassibles à toutes les provocations. Lyon a donné à la France un beau spectacle pendant les quatre mois qui viennent de s'écouler.

Toutes les grandes villes ont eue leurs émeutes, leurs troubles, leurs pavés rougis de sang. Lyon seul a échappé à ce fléau; et voilà ce qui remplit de rage le cœur des ennemis de la République. On a représenté Lyon comme un foyer d'anarchie toujours prêt à s'enflammer et à porter la dévastation et l'incendie dans la ville et les environs; et Lyon reste calme! Cruelle déception!

Aussi emploie-t-on tous les moyens pour exciter à une insurrection; on fait au peuple une guerre à coups d'épingles de tous les instants, et le peuple reçoit les piqûres en martyr résigné de l'ordre. On accuse la démocratie des projets les plus sinistres, et pendant que nous dormons tranquillement dans notre lit, où nous nous reposons des fatigues du jour, le général, trompé par de faux rapports, fait bivouaquer les troupes et la garde nationale sur les places publiques et les envoie patrouiller dans nos rues.

A votre aise, Messieurs, continuez vos manœuvres si cela vous convient; le peuple verra tout sans s'émouvoir. Ce n'est pas dans la rue que doit commencer la bataille; c'est à l'urne électorale. Là nous vous attendrons de pied ferme, nous n'avons que faire de cartouches, il ne nous faut que du papier pour lutter avec vous. Gardons la poudre et le plomb pour les ennemis de la patrie.

#### LA CONSPIRATION DE LA CALOMNIE.

Jusqu'ici, nous nous sommes abstenus de discuter, soit les mesures de politique générale, soit les intentions et les actes qui se sont produits sous le régime exceptionnel; nous regardions et nous regardons encore comme un devoir sacré pour nous, de laisser aux événements leur cours, aux hommes leur responsabilité. Les uns et les autres, en effet, venaient de la force, et le libre débat n'étant point possible, nous ne voulons pas d'un droit vassal, d'une pensée qui se traînerait inquiète, humiliée sous le poids du glaive.

Nous avons une autre raison à donner du silence, ou du moins de la réserve que nous avons gardée jusqu'ici: cette horrible bataille de quatre jours, cette tuerie entre frères nous avait profondément désolés; nous n'aimons pas le sang, et si nous étions révolutionnaires ardents, conspirateurs endurcis, quand la monarchie fermait au droit comme au peuple toutes les issues, démocrates progressistes sous la République, nous n'avons d'autre espérance, d'autre religion, d'autre code que le suffrage universel qui, seul, est une ancre sûre au milieu de nos tempêtes, et qui seul peut nous donner les moyens et les garanties du progrès continu.

Nous ne voulions pas enfin irriter la plaie qui venait de s'ouvrir, ulcérer les cœurs en creusant les divisions, allumer des haines éternelles en pimentant nos chroniques, en organisant l'outrage et la calomnie; nous avions regardé comme un métier infâme, comme une besogne de trahison, d'attiser les colères au lieu d'étancher le sang, et de dresser des tables de proscription au lieu de réveiller dans les âmes le sentiment divin de la fraternité.

Mais si nous respectons ce que les chefs, responsables devant l'histoire et devant le pays, regardent comme des nécessités de salut public; si nous faisons taire nos douleurs, nos griefs et nos ressentiments pour ne pas irriter, envenimer une crise d'agonie, nous ne voulons pas, nous ne devons pas désertier plus longtemps la cause de la justice, les droits du malheur et les devoirs de la presse envers les vaincus.

Ces honteuses saturnales qui se déroulent à nos yeux, ces criées publiques de noms suspects, ces dénonciations infâmes, ces calomnies atroces qui sifflent de toutes parts, toutes ces débauches des partis qui se font pourvoyeurs de géôles, tout cela est triste et mérite châtement, car cela déshonore, cela dégrade un pays: c'est la bassesse et la violence accouplées!

Est-ce que l'on croit servir la cause de la civilisation, en élevant des barricades de calomnie contre des barricades de révolte, en dénonçant des faubours entiers comme un bague, comme un camp de pestiférés, en inventant des chroniques empoisonnées et tellement hideuses, qu'elles souilleraient les annales d'un peuple anthropophage?

Oui, l'insurrection est coupable quand le suffrage universel est appliqué, quand le peuple est souverain, et que, par son vote, il est maître de la loi; oui, la prise d'armes est un crime quand tous les pouvoirs sont délégués et responsables, quand le droit est réalisé par les institutions et qu'il est le principe, la sanction, la cause. Nous acceptons moins que personne au monde ces agressions téméraires, ces violences insensées des minorités qui nous livreraient aux dictatures. Ainsi, pour nous, l'insurrection de juin est un fait coupable qui non-seulement a déchiré la patrie, mais qui s'élevait contre nos principes et les pouvait emporter. A cet égard, point de dissentiment avec ces honnêtes légistes constitutionnels, qui ont si longtemps nié le droit, et qui viennent si tard le défendre pour l'exploiter contre nos idées, contre nos hommes, contre notre gouvernement!

Mais si nous sommes d'accord sur ce point capital, qu'il n'y a point d'insurrection légitime quand le droit existe et qu'il peut agir, nous n'avons que de l'indignation et du mépris pour ces marchands de calomnies atroces qui font commerce de têtes coupées, de devises d'argot, de vitriol ardent, de mutilations hideuses, de distributions empoisonnées et pardessus tout, de lâches dénonciations contre les ennemis qui les gênent et qu'ils veulent perdre en les jetant au bourreau!

Les feuilles de la réaction qui tiennent boutique de ces boucheries, et font ainsi le service de leurs vengeances, ont-elles vérifié les faits par une instruction sérieuse avant de les jeter en pâture à la haine, à la peur? Ont-elles eu la pudeur de contrôler avant de dénoncer, de provoquer l'opinion publique, la justice, les passions du moment? Non, mille fois non; il n'en est pas une seule qui pût donner témoignage, faire la preuve, et le gouvernement a lui-même démenti la plupart de ces contes hideux que la presse de la réaction invente et propage pour le bénéfice de ses idées et de ses hommes d'Etat, ensevelis sous la barricade de février.

Ah! quel métier faites-vous là, messieurs, et que c'est une belle fonction de travailler ainsi par la calomnie, par l'outrage, à déshonorer votre pays, à parquer une classe dans le crime et dans la honte, à perpétuer nos dissensions et nos haines, quand nous sommes entre la misère qui nous dévore et l'étranger qui guette nos frontières! (Réforme.)

#### DU PROJET DE CONSTITUTION

Présenté par le citoyen Armand Marrast à l'Assemblée nationale.

Puisque vous avez cru convenable de mettre la déclaration des Droits de l'homme en tête de la constitution, pourquoi est-elle moins radicale que celle qui était en tête de la constitution de 1793? Est-ce que le citoyen Marrast penserait que nous avons rétrogradé? Nous croyons plutôt que c'est parce qu'il n'est pas républicain à la hauteur des hommes de l'époque; ce qu'il y a de certain, c'est que ce citoyen ne vivrait pas avec un revenu de douze cents francs, comme le faisait Robespierre. Il est vraiment curieux que l'on ait la liberté d'aller et de venir! le citoyen Marrast eût dû dire encore: pas en tout temps et à toutes heures. Car depuis que Paris est en état de siège, on ne peut plus circuler sans laissez-passer. Ci-

toyen Marrast, vous reconnaissez le droit à l'instruction, comme devant être acquis à tous les citoyens, qui doivent recevoir gratuitement de l'Etat l'enseignement propre à développer les facultés physiques, morales et intellectuelles de chacun, est-ce bien sérieusement que vous pensez qu'il en sera ainsi? Ce qui se passe ne nous le fait guère espérer. Vous reconnaissez bien aussi le droit au travail, par conséquent celui de vivre; mais nous doutons que la Constituante ait les mêmes intentions, puisqu'elle commence par la dictature pour finir vraisemblablement par la royauté.

Pourquoi, exceptez-vous, citoyen rapporteur, des dispositions des art. 34, 35 et 36 les sous-secrétaires d'Etat, le procureur-général au tribunal de cassation, le procureur-général au tribunal d'appel de Paris, le maire de Paris, le préfet de police, le commandant de la garde nationale de Paris, et ceux des autres fonctionnaires qui seraient désignés par des lois particulières, ne sont-ils pas des titulaires révocables à volonté; pensez-vous que parce qu'ils sont fonctionnaires à Paris, ils seront plus indépendants qu'en province? Erreur! les hommes sont de partout les mêmes.

Le pouvoir exécutif est remis à un président, pourquoi pas à un comité de salut public? Croyez-vous donc que votre président sera un homme désintéressé au point de renoncer à la royauté? mais par le temps qui court, qui vous garanti que le suffrage universel qu'il est bon de consacrer en principe, ne sera pas faussé dans l'application par défaut d'instruction politique, et qu'un prétendant ne soit nommé, si la majorité des suffrages n'a pas été obtenue par aucun des candidats? Vous vous en remettez à l'assemblée nationale qui élira le président de la République parmi les cinq candidats qui ont obtenu le plus de voix; de sorte, que si la majorité de l'assemblée est royaliste elle n'élira pas celui qui donnerait le plus de gage à la démocratie.

Puisque le président de la République dispose de la force armée, il peut s'en servir pour se faire proclamer roi.

Le pouvoir donné au président de la République de nommer ses ministres, n'est-ce pas une aliénation des droits du peuple? Car il nous semble que les rois aient ce même droit, qui ne doit appartenir qu'à l'assemblée.

Suivant le projet de constitution, la peine de mort est abolie en matière politique; en conséquence, nulle ville et dans quelque cas que ce soit, ne pourra être mise en état de siège; sinon, à quoi bon cet article, si, par exception, on peut faire ce que la constitution défend?

Il eût été à souhaiter que la constitution fût en vigueur; car, combien de responsabilités ne pèseraient pas sur nos gouvernants, si les délits politiques eussent été de la compétence exclusive du jury!

Pourquoi l'Etat salarierait-il le clergé, qui a toujours été opposé à la démocratie?

Il eût été encore bon pour nos gouvernants, qui ont pris sur leur responsabilité les fusillades, que la constitution fût mise en vigueur, car il n'eût pas été créé de tribunaux de guerre; puisque l'article 126 dit: « Il ne pourra être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit. »

C'est toujours sur le papier que vous garantissez le travail à chacun; y aurait-il eu une levée de boucliers dans la capitale si vous aviez mis à exécution l'article 132 du projet ainsi conçu:

« Les garanties essentielles du droit au travail sont la liberté même du travail, l'association volontaire, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, les institutions de prévoyance et de crédit, et l'établissement par l'Etat de grands travaux d'utilité publique destinés à employer, en cas de chômage, les bras inoccupés. »

Ceci est bien imparfait; mais, au moins, c'est une garantie si l'assemblée l'adopte.

Dans le projet de constitution, il est donné une trop grande latitude à l'assemblée nationale pour la révision de la constitution; car elle ne devrait y pouvoir faire des changements que pour les articles qui seraient devenus caducs pour l'époque, et non la modifier d'une manière rétrograde. Avec la Constituante que nous avons, il est

fort à croire qu'elle adoptera, de cette œuvre imparfaite, tout ce qu'il y a de mauvais, et modifiera ou rejettera ce qui est passable ou bon.

Nous allons de mal en pis; la Constituante se dessine par son vote: sur quinze présidents de bureau, dix au moins sont monarchistes. Où allons-nous, si l'opinion publique ne met un terme à toute cette audace réactionnaire?

Toujours de l'extraordinaire! Par le temps qui court, on peut s'attendre à tout. En lisant les noms des membres de la commission d'enquête chargée de rechercher tous les faits propres à guider la constatation des causes et le mode d'actions des deux insurrections des 15 mai et 23 juin et jours suivants, nous y voyons figurer les citoyens Odilon-Barrot, président, ancien garde d'honneur de Louis XVIII, ex-membre de l'opposition, mais de l'opposition dynastique, qui pourrait bien se tromper de date, et poursuivre ses investigations jusqu'au 24 février, jour où le peuple l'a chassé du ministère qu'il venait d'accepter; Beaumont (de la Somme), Feuillade-Chauvin, Lanjuinais, de Larcy, de Mornay, royalistes bleus et blancs. Le citoyen Delespaul passait bien pour être d'une opposition tranchée, mais aujourd'hui il est de la dynastie du National. Nous le demandons, le gouvernement ne fait-il pas tout pour se concilier les aristocrates et pour repousser les républicains sincères?

D'après notre correspondance particulière, le général Cavaignac protégerait l'évêque d'Alger, et par son influence, celui-ci deviendrait archevêque de Paris. S'il en est ainsi, le général Cavaignac n'agirait bien que par insinuation, car l'évêque Pavy est de ces hommes astucieux qu'on appelle jésuites et qui le sont.

Toujours du nouveau et de l'extraordinaire! Quoi, le citoyen Anselme Petetin, nommé ministre plénipotentiaire près de S. M. le roi de Hanovre, est ce même Petetin qui a été l'avocat à gages des compagnies houillères de la Loire, de la coalition des commissionnaires de Paris, Lyon et le Midi! Quelle industrie va-t-il donc exploiter ou protéger dans le Hanovre?

Les anti-socialistes.

Bien des journaux accusent le socialisme de la crise sanglante dont nous sortons à peine. Avec eux nous crierons bien volontiers: A bas les socialistes! si cette formule signifiait: à bas les ennemis de l'ordre, de la famille, de la propriété; mais socialisme veut dire: étude des questions sociales. Il y a des hommes, il y a des écoles entières qui prétendent résoudre ces questions sans méconnaître aucun droit acquis, sans détruire aucune institution respectable. Pourquoi donc prescrire aveuglément la science sociale à laquelle la France devra demander incessamment le mot de toutes les énigmes et la guérison de toutes les plaies?

Au surplus, et cette observation nous rassure, c'est au mot socialisme qu'on s'en prend, ce n'est pas à la chose. Les journaux dont nous parlons, après avoir débâté contre les socialistes et les avoir dévoués aux dieux infernaux, font du socialisme ensuite avec la naïveté de M. Jourdain, débitant de la prose sans le savoir. Ils réclament du travail et du pain pour les prolétaires, des encouragements, du crédit pour l'agriculture; ils veulent qu'on attire aux champs la population des faubourgs, adorent l'association et ne sont pas éloignés de proposer la création des armées industrielles.

Allez, ô nos collaborateurs involontaires, et puissez-vous, tout en vous emportant contre nous, vulgariser toutes nos idées! Les mots sont à nos yeux peu de chose, et tandis que vous déchirez, que vous foulez au pied l'étiquette du socialisme, l'idée sociale poursuit sa route avec une fière sécurité, comme un taureau espagnol qui vient d'abandonner au taureau son manteau rouge.

(Democratie pacifique.)

LE MEMORIAL BORDELAIS SAINT-SIMONIEN.

La chose pourra paraître surprenante, mais elle n'est pas moins vraie.

Le Memorial Bordelais, ce fougueux exterminateur du socialisme, vient de se faire Saint-Simonien.

Nous ne vous dirons pas comment s'est opérée cette métamorphose du journal le plus inconstant et le plus irascible de France. Il nous suffira de la constater.

L'égalité républicaine, s'écrie le Memorial (numéro du 30 juin), consiste, selon nous, à rétribuer chacun selon ses capacités et selon ses œuvres.

Or, c'est la formule par excellence du Saint-Simonisme; c'est en ces termes que s'exprimaient jadis le père Enfantin et le père Michel Chevalier.

Les progrès du Memorial promettent beaucoup. Il nous dira probablement avant peu dans quelle forme sociale il sera possible; facile même; de rétribuer chacun selon sa capacité et selon ses œuvres.

Alors MM. les rédacteurs du Memorial seront socialistes. On sait pourtant que jusqu'ici ils ont accablé les écrivains de cette école sous les coups de leur incomparable éloquence et de leur vertueuse indignation.

(Le National de la Gironda.)

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Nous avons dit hier, dans notre compte-rendu de la séance de l'assemblée nationale du 20 juin, que M. le ministre de l'instruction publique avait déposé, à la fin de cette séance, un projet de décret relatif à l'instruction primaire.

Ce projet, sur lequel nous reviendrons, proclame la liberté d'enseignement, qu'il définit: « le droit pour tout citoyen, de communiquer aux autres ce qu'il sait, et pour le père de famille de faire élever ses enfants par l'instituteur qui lui convient. »

L'enseignement est obligatoire, et conséquemment gratuit; des peines sont prononcées contre le père de toute famille dont l'enfant, âgé de dix ans accomplis, ne reçoit pas l'instruction primaire; ces peines sont la réprimande, et, s'il n'en a pas été tenu compte, une amende de 20 fr. à 500 fr., et la suspension des droits électoraux pendant un temps qui ne pourra être inférieur à un an; ni excéder cinq ans.

Les mêmes dispositions sont applicables aux tuteurs. L'enseignement est donné dans les écoles publiques, dans les écoles privées et dans l'intérieur des familles.

Le projet de décret comprend quatre classes d'instituteurs des écoles publiques; leur sort est assuré d'une façon équitable; il est ainsi réglé:

Table with 2 columns: Classe and Indemnité. 1re classe: 600 francs. 2e classe: 800. 3e classe: 1,000. 4e classe: 1,200.

Dans les communes au-dessus de 5,000 âmes, l'instituteur reçoit en outre une indemnité basée sur le chiffre de la population, dans la proportion ci-après.

Table with 2 columns: Population range and Indemnité. De 5,000 à 10,000: 200 fr. De 10,000 à 20,000: 400. De 20,000 à 40,000: 800. De 40,000 à 60,000: 1,200. De 60,000 et au-dessus: 1,800.

L'instituteur a droit à une pension de retraite.

Le projet de décret s'occupe, dans ses autres dispositions, des écoles primaires privées, de la surveillance des écoles, des inspecteurs de l'instruction primaire, des peines infligées et des récompenses accordées à l'instituteur. Toutes ces mesures seront pour nous l'objet d'un sérieux examen.

(Courrier de Paris.)

Italie.

On nous écrit d'Italie, 26 juin 1848:

La guerre d'Italie, dans les plaines de Lombardie, n'a fait aucun progrès; le découragement commence à se mettre dans les rangs, non par manque de courage, mais par manque de force matérielle. L'esprit de nationalité n'est pas invétéré dans ce peuple: il veut bien l'indépendance et la liberté, mais pour son application il n'y a pas l'ordre voulu, et il en résulte des divisions qui vont amener prochainement à une guerre civile, si la France n'intervient pas. Vous connaissez l'insurrection de Naples? Vous connaissez par les journaux toutes les divisions de Massa et Carrara, soit pour se donner au Piémont, soit pour la Toscane. Eh bien! dernièrement, dans la Lunegiana, qui est maintenant Toscane, les troupes sardes ont voulu chasser les autorités: ce qui vient de forcer notre grand-duc à recourir à Charles-Albert. En somme, dans la position actuelle, il faut, ou une paix, en fixant de nouveaux confins à l'Autriche et l'indemnité des frais de guerre, ou l'intervention française, sans cela l'Italie est exposée à une longue guerre civile, et à une défaite en Lombardie.

Manque de patriotisme dans l'intérieur, manque d'une armée de 100,000 baïonnettes au moins, manque de matériel de guerre, manque de discipline dans les volontaires, manque de bon vouloir chez les souverains, et reste réduit à ses propres forces. Notre petit roi piémontais qui, de marmotte veut devenir roi d'Italie.

LES ALARMISTES.

Dans la soirée d'hier, de fort détachements de troupes de ligne et de garde nationale sillonnaient la ville dans tous les sens. L'Hôtel-de-Ville renfermait un luxe inusité de garnison, ainsi que le Palais St-Pierre. Notre régiment de dragons avait l'ordre de se tenir prêt à monter à cheval. On pouvait se croire à la veille d'un grand combat.

Qu'y a-t-il donc de nouveau, se demandait-on de tous côtés? Et personne ne répond; ou bien pour toute réponse on débite mille choses plus extravagantes les unes que les autres. C'était le désarmement des ouvriers de la garde nationale, c'était la prétendue dissolution des chantiers nationaux; enfin, la découverte par l'Union Nationale d'une vaste conspiration, dont le but était la destruction de notre cité par l'incendie. Absurdité des absurdités! Pourquoi désarmer le peuple lyonnais, a-t-il fait mauvais usage de ses armes? n'est-ce pas lui qui a fait la police et maintenu l'ordre dans les jours du danger. Désarmer le peuple quand l'étranger s'avance! quand des

êtres assez fous pensent encore à relever le trône!

Des hommes dont la mission est de ruiner les ressources du pays, de fomentier le trouble, d'exciter les citoyens entr'eux, d'allumer à tout prix la guerre civile ont peut-être eu la funeste pensée qu'on prête au peuple. Malheur à eux, car des yeux vigilants les surveillent.

Les chantiers nationaux ont besoin d'être réorganisés; il est à la connaissance de tout le monde que la majeure partie, saine et laborieuse, subit le joug d'une faction turbulente et aveugle! Les chantiers nationaux doivent être immédiatement réorganisés sur des bases qui garantissent au père de famille, au citoyen laborieux un salaire suffisant.

Le peuple, le vrai peuple, celui qui veut travailler loin de redouter l'organisation, l'attend depuis longtemps.

Tranquillisez-vous, Messieurs, ne réveillez donc pas vos dociles administrés par le bruit des pas cadencés de vos longues files de soldats; laissez donc travailler au lieu de faire courir aux armes. Le peuple que vous calomniez, en lui prêtant des idées qu'il n'a pas, dort tranquillement et se berce dans l'attente de l'accomplissement de vos promesses.

CLUB CENTRAL DEMOCRATIQUE.

Le Club central, sans se laisser intimider par toutes les tracasseries dont on le poursuit, n'en continue pas moins son œuvre régénératrice, celle de l'instruction politique et sociale des enfants du peuple. Fort de son bon droit et de la sublimité de sa cause, il laisse sans réponse les accusations continuelles auxquelles il est en butte, et semble prendre à tâche de s'unir davantage à mesure qu'on s'efforce de le diviser.

L'ensemble, l'accord qui président à ses réunions, la sagesse et l'esprit de justice de ses décisions sont autant d'éléments de confiance qu'il offre à la démocratie. C'est en réglementant le travail qu'on arrive au succès; et le règlement du Club central, que, vu sa longueur, nous ne pouvons reproduire, donne le plus grand ordre aux travaux des divers clubs et du sien en particulier. Entre autres travaux, un ordre du jour est discuté et présenté par lui aux diverses réunions démocratiques; ces réunions, de leur côté, le discutent, l'examinent sous toutes ses faces et envoient le lendemain des délégués au Club central pour y faire connaître les solutions de leurs clubs, et travailler ensuite à la formation d'un autre ordre du jour.

C'est pour cette raison que les différentes sociétés démocratiques ne tiennent que trois séances par semaine, les mardi, jeudi et samedi; les autres jours sont occupés par le Club central qui, nous l'espérons, finira par convaincre les plus endurcis que sa mission est une mission de paix, d'instruction et de fraternité. Voici, d'ailleurs, la circulaire que le comité directeur adresse à toutes les réunions affiliées:

Citoyens,

Le premier devoir des démocrates lyonnais est de réaliser entre eux l'union qu'ils prêchent à tous les hommes. Resserrons donc les liens qui nous unissent. La République, sans aucun doute, donnera au monde la paix, l'ordre et la liberté que nous désirons voir s'établir dans la société. Mais pour arriver à ce résultat, il est de toute nécessité que les sociétés populaires et les travailleurs de toutes les professions se rattachent ensemble par un lien fort et puissant. Cette unité, ce lien, nous le trouverons dans le Club central! Sa constitution sur des bases rationnelles permet à la démocratie d'en attendre des services sérieux.

C'est en raisonnant nos droits et nos devoirs, citoyens, que nous ferons passer dans nos mœurs les principes qui, après tant d'efforts, sont enfin admis dans la politique, et après avoir démocratisé la France par notre courage, nous ferons, à force de calme et de persévérance, passer dans la conscience de chaque citoyen les principes qui sauveront la société française et que déjà nous avons inscrit sur nos drapeaux.

Unissons donc nos efforts et prouvons que les démocrates sont des hommes d'organisation, qu'ils veulent l'ordre, le jeu calme et régulier des institutions démocratiques. Alors de braves et honnêtes citoyens qui, par le mensonge et la calomnie, ont été éloignés de nous, reviendront. Les réacteurs, les partisans de tous les régimes déchus qui, par leurs menées liberticides, voudraient rendre la République odieuse, s'épouvanteront de leur petit nombre et s'empresseront de se soumettre à la loi commune, seul moyen de salut pour eux.

C'est pénétré de ces sentiments, que le Club central appelle à lui tous les démocrates du département du Rhône, les invitant à s'associer à ses travaux.

GRINARD, président.

Au moment où nous mettons sous presse, le courrier de Paris n'est pas arrivé. On assure qu'une estafette arrivée ce matin annonce que la malle-poste a versé. Nous attendons dans l'après-midi.

Chronique locale.

Qu'on veuille lire ce qui suit, et l'on verra si ceux qui préchent la fraternité savent pratiquer cette vertu.

Un de nos braves concitoyens, en travaillant aux fortifications du fort Lamotte de Lyon, a été blessé mortellement lundi 26 juin dernier. Ce malheureux jeune homme a été transporté immédiatement à l'hôpital civil de ladite ville pour y être traité selon ses besoins; mais, comme il s'était ouvert la tête par sa chute, tous les soins prodigués par les chirurgiens sont devenus inutiles; et l'infortunée victime rendit le dernier soupir le même jour, entre les bras de nos dignes sœurs de charité.

Après que le docteur eut constaté sa mort, ses camarades, qui travaillaient dans les mêmes fortifications, n'ont pas voulu le délaisser; tous, d'un commun accord, ont fait entre eux une quête pour subvenir aux besoins de ses funérailles. Quand le cercueil fut payé, plusieurs se détachèrent pour aller prier le citoyen aumônier d'accepter les 23 francs qui restaient encore, pour se payer la peine de conduire le défunt avec eux jusqu'à sa dernière demeure.

Le ministre ayant oui leur demande, leur dit que cette somme était trop faible et qu'il fallait au moins 4 francs de plus pour condescendre à leur désir. A peine eût-il fini de parler, qu'un d'entre eux le pria humblement de recevoir les 23 francs, que lui et ses camarades étaient prêts à lui faire un billet payable le samedi suivant, jour de leur paie, et qu'ils se feraient un devoir de lui apporter cet argent eux-mêmes.

Les supplications et le dévouement de ces braves ouvriers ne purent obtenir qu'un refus accompagné d'un certain air de dédain.

Voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir de lui, ils se retirèrent et supplèrent tous à la pitié et à la générosité de l'aumônier, en accompagnant, avec le commissaire, les restes de la victime jusqu'au cimetière de Loyassé.

Caporal au 22<sup>e</sup> de ligne.

On nous prie de rectifier la nouvelle que nous avons donnée avant-hier au sujet d'un coup de pistolet tiré dans le quartier de l'Hôpital. Le coup n'a pas été tiré dans la rue, mais dans une chambre au 4<sup>e</sup> étage, et la personne blessée l'a été en voulant détourner l'arme, qui n'était pas dirigée sur elle. Du reste, la blessure est peu dangereuse, et le citoyen qui a tiré n'est pas en prison, puisque le coup n'était pas dirigé sur celui qui l'a reçu.

Un jeune homme est tombé hier d'un radeau dans la Saône, près du quai St-Benoit. Un ex-sous-officier d'infanterie, le citoyen Berthaud Doumeaux, qui passait en ce moment près de là, s'est élancé aussitôt à son secours, a été assez heureux pour le ramener sain et sauf sur le rivage.

Avant hier soir, entre dix et onze heures, un sergent d'infanterie, caserné au fort St-Irénée, rentrait paisiblement, lorsqu'il fut assailli par un ou deux malfaiteurs qui le poursuivirent en lui lançant des pierres. Il arriva enfin dans la grande cour, où quatre officiers qui s'y trouvaient, ayant aperçu cette conduite peu fraternelle, se mirent à la poursuite des assaillants, qui leur échappèrent par la fuite.

Des marches, des contre-marches militaires ont eu lieu le 4 de ce mois; toute cette comédie consiste à indisposer les soldats contre le peuple, et à laisser les hommes qui ne sont pas profondément républicains, pour leur faire dire avec les réactionnaires: « La République est impossible; il faut, malgré nos répugnances, revenir à la royauté. »

Il est aussi question de projet d'incendie aux Capucins; conte qui peut aller avec tant d'autres. Demain, attendons-nous à de nouvelles balivernes.

On sait que quelques citoyens, présidents de clubs et autres, avaient été arrêtés dans ces derniers jours. Quelques-uns d'entre eux ont été rendus à la liberté, et ils nous adressent la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

Citoyen rédacteur.

Nous vous supplions de nous donner un placé dans votre journal pour faire connaître aux frères démocrates le sujet de notre arrestation. Après notre mise en liberté par l'autorité civile et militaire, nous nous sommes portés chez le citoyen Loyson, procureur-général de la République, pour prendre connaissance du motif de notre arrestation. Le citoyen en question nous a répondu à ce sujet, que nous devons nous attendre à de pareils actes, attendu que la police pensait que nous pouvions influencer les masses d'ouvriers, et qu'au surplus, si nous avions été arrêtés, c'est que l'on savait que parmi nous il y avait quelques présidents de clubs démocratiques.

Ainsi, cher citoyen, il faut croire que la République nomme et paie des magistrats qui ne reconnaissent pas le droit d'association proclamé sur les barricades.

Nous avons voulu éviter l'effusion du sang. Quand le féroce animal s'est montré, la raison s'est présentée devant lui et lui a laissé remporter sa honteuse victoire. La raison a terrassé le

lion et le tigre et elle les terrassera toujours, car la force est pour les animaux et la raison pour les hommes.

Vive la République!

Au rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Moulin-à-Vent, le 3 juillet 1848.

CHANTIER NATIONAL N° 18.

Citoyen,

Dans votre numéro du 2 juillet 1848, nous avons lu un article qui s'adresse directement à nous, et pourtant Dieu sait si nous l'avons mérité!

Dans la séance du 30 juin, le citoyen Loyson s'exprima ainsi: Je demanderai que le chantier de Monplaisir (qui est le chantier du Moulin-à-Vent) soit licencié, parce qu'il est en pleine insurrection!

Quoi? on nous accuse de désordres, d'insurrections, nous qui jusqu'à présent avons sans cesse veillé au maintien de l'ordre! Aussi sommes-nous très punis qu'une pareille accusation pèse sur nous. Si nous savions au moins à qui attribuer ce blâme! Oni, nous osons assurer que dans notre chantier le calme a sans cesse régné, que tous nos vœux, tous nos desirs étaient le maintien de l'ordre, et pour nous voilà notre devise: prudence et sagesse. Nous nous faisons un devoir inviolable de suivre en tout ces deux belles maximes. Peut-être veut-on nous reprocher de n'avoir pas produit un travail équivalent à la somme déboursée? Mais tout le monde sait que ce n'est pas à nous toute la faute, mais bien aux ingénieurs qui ont été dupes d'un malentendu. Peut-être nous accuse-t-on d'avoir formé une réunion? Mais cette réunion a été toute fraternelle, et n'avait pour but et pour base que la fraternité seule, qui est le sentiment le plus pur de la République. Nos réunions avaient pour but de discuter le travail à la tâche, et certes, cela vaut bien la peine de s'en préoccuper! N'étant pas terrassiers de nos états, notre attitude calme et sage a dû prouver notre conduite le 28. Ainsi donc, nous mettons tous la main sur la conscience et nous pouvons affirmer au citoyen Loyson qu'il a été mal renseigné, et nous le prions de croire que toute idée de désordre est bien loin de notre pensée, car nous n'avons qu'une sublime devise, qui est prudence et sagesse.

Agrezé citoyen rédacteur nos saluts fraternels. Vive la république démocratique!

Les membres de la commission des Travaux.

(Suivent les signatures.)

DÉPARTEMENT.

HAUTE-GARONNE. — On lit dans l'Emancipation: Le rédacteur en chef, absent de Toulouse depuis hier, est aujourd'hui l'objet d'attaques aussi absurdes qu'inconvenantes de la part des deux journaux que la réaction bleue entretient dans notre ville.

Nous en aurons bientôt fini avec le Journal de Toulouse qui paraît fort intrigué de ce que M. Janot et M. Fossé, entreprenant le même voyage, se sont trouvés dans la même malle-poste. C'est un cancan d'arrière-boutique et de portière justiciable tout au plus des charges d'Henri Monier.

Voici maintenant ce que nous avons à dire à l'Indépendant:

Attaquer personnellement le rédacteur en chef de l'Emancipation, lorsqu'on le sait absent, est tout simplement une lâcheté, dont les héritiers des traditions de la France Méridionale étaient seuls capables. Nous n'avons pas à défendre M. Laroche contre les plaisanteries plus ou moins spirituelles des anciens serviteurs de M. Duchâtel, pas plus qu'à justifier les rapports d'intimité qui se seraient établis entre lui et M. Janot; mais lorsqu'on qualifie d'impures des relations que nous tenons pour très-honorables, lorsqu'on présente notre rédacteur en chef, comme hébergé par la préfecture, quelle que soit la connexité que l'on veuille établir entre nos articles et les proclamations de M. le préfet, nous ne pouvons, en l'absence de notre ami outragé dans sa dignité d'homme et son indépendance de journaliste, que faire ce qu'il ferait lui-même s'il était à Toulouse, c'est-à-dire écarter provisoirement la question politique, sommer le calomniateur anonyme de signer son article et signer le nôtre.

Armand DUPORTAL, F. CAZENÈVE.

Le Réveil du Midi s'était couché mercredi soir sur le côté gauche, il a eu le cauchemar, et hier il en faisait la confidence à ses lecteurs, sous ce titre: Agitation à Toulouse. L'esprit encore tout plein de ses processions de deux sexes, il en a rêvé une dans laquelle les bustes de Marat et de Robespierre remplaçaient les idoles de bois doré et le drapeau voilé de deuil du Club des Droits de l'Homme, le drapeau légitimiste voilé de la liberté des cultes.

Rien d'effrayant et de perfide comme cette éncubration mensongère, comme ce brandon de discorde jeté au milieu d'une ville parfaitement calme; et si ce n'était odieux, ce serait assez ridicule pour être mis en vers de complainte et chanté dans les rues avec une clarinette vertueuse.

Tout l'arsenal de la calomnie y est mis en usage: démonstrations anarchiques, motions incendiaires, ramifications avec les villes mal notées, pillage, listes de proscriptions, destitutions, massacres, rien n'y manque. Escobar est en veine et il feint d'avoir peur.

Cela sent son 1815 d'une lieue. On n'est pas provocateur avec plus d'effronterie, menteur avec plus d'impudence. C'est le désordre par hypothèse, la violence par insinuation, la vengeance par la peur. Les journaux de l'époque devaient parler ainsi quelques jours avant la visite au général Ramel. Quand finirez-vous donc, trembleurs de comédie, de pousser au rétablissement, par des agitations supposées, et de pratiquer le canard de l'émeute à votre profit, en donnant la chair de poule à vos douairières? Vous savez aussi bien que nous de qui viendront les mesures réactionnaires, quand elles viendraient. Vous êtes plus près de ce moment que les démocrates: ils ont laissé passer le leur sans violence, vous attendez le vôtre. Nous jurons qu'à Toulouse il ne viendra pas. (Emancipation).

Finistère. — A une époque où les services démocratiques sont loin d'être estimés à leur valeur, c'est plus que jamais notre devoir de rendre bonne justice au citoyen Larhouëllerie, qui vient de remplir avec tant de zèle l'intérim de l'administration du Finistère.

Ce n'est pas seulement par ses loyaux sentiments républicains que le citoyen Larhouëllerie s'est distingué parmi nous, c'est encore par le tact avec lequel il a su ménager la transition entre l'administration régulière de notre département et l'exercice des pouvoirs plus étendus nécessaires au commencement de la République.

Nous ne serons démentis par aucun républicain sincère, quand nous rendons au citoyen Larhouëllerie, ce juste hommage qu'il emporte les regrets unanimes des hommes qui comprennent toutes les difficultés des situations nouvelles, et qui ont été témoins de ses constants efforts qu'il n'a cessé de faire en vue du bien public. (Finistère.)

Herault. — On écrit de Servian à la Démocratie de Béziers:

L'enquête, l'enquête... Ce simple mot est le tocsin électrique qui met en émoi toutes les mouches du coche électoral de notre canton. Qu'y gagneront-elles, pas grand chose sans doute. Parturient montes, etc. Quoi qu'il en soit, des dissensions, des signatures sont demandées, mais la régularité de l'élection électorale de notre canton est désespérante; il ne reste à ces messieurs que la ressource de l'invention; et je viens à leur aide en leur suggérant de mettre sur le compte des amis du citoyen Laissac, la moitié des manœuvres anti-démocratiques et peu loyales au moyen desquelles a été appuyée la candidature du citoyen de Genoude.

Avec un pareil bagage, ils pourront se présenter hardiment à leur comité. M. F.

Espagne.

La Gaceta de Madrid a publié dernièrement plusieurs décrets royaux pour inaugurer probablement l'entrée au pouvoir d'Orlando, le nouveau ministre des finances.

Le premier de ces décrets porte que sur les 200 millions de réaux que le gouvernement est autorisé à lever, 100 millions seront exigés par anticipation et au plus tard dans le courant du mois d'août. Vient ensuite la répartition par province de ces 100 millions de réaux.

Le marquis de Viluma a été nommé commissaire royal près la banque de San Fernando, en remplacement d'Orlando, qui a pris le portefeuille des finances; mais il n'a pas accepté cette fonction, et Louis Armeró, maréchal-de-camp et sénateur du royaume, a été nommé à cet emploi sur son refus.

Edouard Asquerino, Angel Ballesteros et Alphonse Morcillo, qui avaient été arrêtés à Cadix pour motif politique, ont été mis en liberté en vertu d'une ordonnance royale.

Le 14 de ce mois les Espagnols au dire de leurs journaux, se sont illustrés par un brillant fait d'armes dans les environs de Melilla. Le résultat de ce ronflant succès serait la perte de 80 hommes pour les Maures, mais il est bon d'ajouter que ce n'est là qu'une simple évaluation, faite approximativement par le commandant espagnol, et l'on peut être sûr qu'il aura plutôt exagéré que diminué le nombre des morts.

Notre correspondant de Catalogne nous parle d'une rencontre qui aurait eu lieu entre les carlistes et les isabellistes, dans les environs de Berga. Un corps de ces derniers, vivement poursuivi, avait été obligé de se renfermer dans quelques maisons où il se trouvait assiégé et en grand danger de tomber entre les mains des ennemis. Plusieurs colonnes, informées de l'événement, sont accourues pour les délivrer et y ont réussi après que ce corps fut resté assiégé pendant 22 heures. Les troupes constitutionnelles ont perdu 15 à 16 hommes et 14 blessés. Quant aux carlistes, ils ont laissé 8 morts sur le champ de bataille; on ignore le nombre de leurs blessés.

Le 22, Marsal, à la tête de 200 hommes, est entré dans le bourg de Montolivet, pourdan, qu'il a immédiatement frappé d'une forte contribution. Après avoir pris tous les chevaux qui se trouvaient dans le village, il s'est emparé de l'alcade et l'a emmené comme otage du paiement des contributions de guerre dues à l'armée montemoliniste.

Dans la nuit du 20, un détachement de carlistes s'est présenté au premier relais de Gironne à Mataro, pour

en enlever tous les chevaux; heureusement pour le maître de poste que la diligence n'était pas encore arrivée. La troupe s'est contentée de demander des vivres et a continué ensuite son chemin. Elle était commandée par Carago. (Sentinelle des Pyrénées.)

INSURRECTION DES PROVINCES BASQUES.

Le bruit a couru hier à Bayonne que les provinces basques commencent leur mouvement.

Voici ce que l'on nous écrit du Bastan :

Quelques guerrillas carlo-progressistes, armées jusqu'aux dents, parcourent la vallée d'Ulzama.

Trois détachements de la garnison d'Elizondo sont à leur poursuite.

On dit que 1,000 hommes armés se trouvent réunis sur la montagne de Zubiri et alentours, attendant l'arrivée de leur général pour faire irruption sur Burguette et Rondevaux.

Les arabes qui étaient détachés dans sept ou huit villages ont été réunis à Burguette.

Deux corps de montemolinistes se sont montrés entre Mondragon et Onate. Ils ont à leur tête deux curés.

On a fait sortir des troupes de Saint-Sébastien et de Tolosa pour se mettre à leur poursuite.

Notis apprenons de source certaine que Cabrera vient d'entrer en Espagne par l'Aragon.

(Journal du Peuple.)

Allemagne.

La Gazette de la Baltique contient une lettre de Stettin, datée du 26 juin, qui annonce, sur la foi de lettres de Berlin, que dans huit jours il y aura un armistice avec le Danemark, dont la première condition sera la restitution de tous les navires qui ont été frappés d'embargo.

Pologne. Varsovie, 23 juin. — Les corps mobiles formés dans le royaume de Pologne, pour surveiller les frontières et places sous les ordres du général Read, ont été dissous par suite de l'état satisfaisant du Grand-Duché de Posén. Les troupes formant ces corps se rendront dans l'intérieur.

Prusse. Berlin, 23 juin. — Hier, la commission de constitution a supprimé la noblesse à une majorité de 2 voix (12 contre 10). Il n'y aura plus ni distinctions ni prérogatives de castes.

La commission s'est exprimée dans les termes les plus laconiques : « La noblesse est supprimée. » Voilà tout ce qu'elle a dit.

La question des dénominations et des titres est réservée.

Suisse. — Zurich, 24 juin. — Les volontaires allemands se préparent à une nouvelle invasion du grand Duché de Bade.

On écrit de Biel, canton de Berne; qu'ils font tous les préparatifs nécessaires.

Schleswig-Holstein. — Rendobourg, 26 juin. — On prétend sur la foi de lettres arrivées de Malmse, que l'Angleterre a fait les propositions de paix suivantes : Le Duché de Schleswig-Holstein, sera incorporé dans la confédération Germanique.

L'union personnelle avec le Danemark est maintenue jusqu'à extinction de la ligne masculine et le gouvernement provisoire formera le futur ministère constitutionnel des Duchés.

Saxe, 27 juin. — On assure que le prince Czartoriski devait être élu roi de la Bohême. Il aurait garanti à la Russie la tranquillité de la Pologne, sous la condition, toutefois, que la Galicie serait réunie à la Bohême. On pense que les Etats de Bohême seront supprimés ainsi que la charge de Burgrave.

Angleterre.

Londres, 1er juillet. — On lit dans le Morning-Post.

Le général Santa Anna a adressé une proclamation à ses concitoyens avant de quitter sa patrie pour aller chercher en pays étranger le repos de la vie privée.

Dans ce document, le général trace un historique de sa conduite depuis le mois d'août 1846, époque où il fut rappelé de l'exil. Il prétend avoir fait abstraction de tout intérêt de parti pour ne voir que le salut du pays en lutte avec les Etats-Unis. Il considère le traité de paix conclu avec les Etats-Unis comme dégradant pour le Mexique, attendu que les deux tiers du territoire ont été cédés aux agresseurs pour rien. Dans ces circonstances, il a cru devoir se retirer.

Des correspondances de Paris parlent de l'arrestation prochaine de Ledru-Rollin, avec Lamartine et Flocon.

Jusqu'ici rien de positif n'a transpiré à ce sujet.

Hier au soir, le bruit courait dans West-End, que Ledru-Rollin était arrivé à Londres.

Les Anglais savent inventer les puffs.

Nouvelles diverses.

On lit dans le Siècle du 1er juillet.

On annonce pour demain une grande revue de l'armée et de la garde mobile par le citoyen président du conseil, et par le ministre de la guerre. La garde mobile serait échelonnée sur les deux rives de la Seine, à l'endroit même où chaque bataillon aurait combattu, et placée sous les ordres des chefs qui la commandaient,

afin que chaque chef de bataillon soit à même de répondre aux questions qui lui seraient adressées par le général Cavaignac sur le lieu même du combat.

On lit dans l'Ami de la Religion du 1er juillet :

Un service solennel, pour le repos de l'âme des malheureuses victimes de la dernière insurrection, sera célébré mercredi prochain, au milieu de la place de la Concorde, en présence de tout le clergé de Paris, des membres de l'assemblée nationale et des autorités civiles et militaires. Le cortège se rendra ensuite processionnellement, en suivant les boulevards, à la place de la Bastille, où les restes mortels de ces héros seront placés sous la colonne.

Plusieurs réfugiés politiques allemands ont été arrêtés à la suite des derniers événements et emprisonnés avec les insurgés. Cependant, il ne paraît pas qu'aucun d'eux ait été pris les armes à la main, ni qu'il existe à leur égard aucune preuve de complicité. Un d'eux, qui est attaché depuis plusieurs années à l'imprimerie Brière, rue Sainte-Anne, vient d'être arrêté pour quelques propos tenus chez un marchand de tabac. Des personnes influentes, qui s'intéressent à lui et le connaissent comme parfaitement inoffensif, ont demandé son élargissement; mais on a répondu dans les bureaux du ministère de l'intérieur : « Toute réclamation est inutile, il faut que justice se fasse. »

On dit qu'une mesure générale va être prise contre les réfugiés, dont le séjour en France paraît de nature à compromettre la sécurité publique.

Hier, des appréhensions, qui ne se sont heureusement pas réalisées, avaient fait donner des ordres sévères aux différents commandants des points principaux de la capitale. Aujourd'hui, l'effectif des troupes qui campaient sur la place de la Concorde a encore été diminué, et l'on semble être tout-à-fait rassuré sur les bruits qui n'ont cessé hier d'être acceptés comme positifs. Cependant la police est loin d'être inactive, et nous savons de source certaine que d'importantes arrestations ont été opérées. Le calme que l'on remarque au dehors de l'assemblée nationale est loin d'avoir pénétré à l'intérieur; c'est un bruit, un vacarme dont rien ne peut donner l'idée.

La salle des Pas-Perdus est surtout le siège du mouvement, et les officiers des gardes nationales départementales qui sont arrivées à Paris sur l'appel du pouvoir exécutif, l'encombrent journellement. On s'y entretient beaucoup de la nomination du nouveau préfet de police, et des gens bien informés nous assurent que le citoyen Landrin, représentant du peuple, est désigné pour remplir ces importantes fonctions. C'est toujours aux gardes nationales des départements que sont confiés les postes d'honneur du palais. Le bataillon complet de l'école de Saint-Cyr concourt avec elles à la sûreté des représentants.

On annonce aussi la nouvelle de l'arrestation du colonel Dumoulin, ex-gouverneur du Louvre, qui, à ce qu'il paraît, serait accusé de s'être mêlé à l'insurrection, en prenant pour drapeau le nom de Louis Napoléon.

La rue Notre-Dame-des-Champs a été mise en émoi la nuit dernière. A une heure du matin, trois individus ont été surpris en cherchant à enlever des plombs des bâtiments en démolition de l'ancien collège Stanislas. Une patrouille de la garde nationale passait heureuse-

ment au moment où le gardien de ces bâtiments, s'apercevant de la tentative du vol, criait : Au secours ! Les hommes arrivèrent et parvinrent à s'emparer de deux des trois malfaiteurs. Deux coups de feu furent tirés en l'air, afin de donner l'alerte sur celui qui avait pris la fuite, et ces coups de feu ont donné lieu à diverses interprétations. On voit encore les trois rouleaux de plomb préparés sur la gouttière, d'où ils devaient être lancés à terre à celui qui faisait le guet et qui seul a pu se sauver. Déjà environ 200 kilogrammes de plomb avaient été soustraits de ces bâtiments; mais on ignore si c'était pour le vendre ou pour en fabriquer des balles dans ces derniers jours. (La République.)

Voici un fait curieux sur lequel nous nous abstons de faire aucune réflexion :

On vint annoncer aux postes de la rue de la Barrillerie qu'une vingtaine d'individus de la garde républicaine s'étaient postés sous une porte cochère, attendant le signal des insurgés pour se mettre avec eux. Le commandant du poste envoya demander au préfet de police l'ordre de les arrêter, et aussitôt que cet ordre est arrivé, il se saisit des gardes républicains malgré leur résistance et les conduisit à la préfecture de police.

Cependant les mêmes individus ont trouvé, on ne sait comment, le moyen de s'échapper, et le jour même ils étaient faits prisonniers sur les barricades, où ils se battaient avec les insurgés.

Un lieutenant du 2<sup>e</sup> arrondissement, ayant fait son recensement avec intelligence, probité et exactitude, il en est résulté que, sur 56, il n'a trouvé que 2 individus susceptibles d'être employés.

Il a trouvé 7 portiers, des hommes ayant des rentes, des rentiers malades depuis deux ans et des individus en bottes vernies.

Les prisons de Paris regorgent de prisonniers; chaque jour on fait de nouvelles arrestations. C'est à tort que certains journaux ont annoncé l'arrestation d'un rédacteur de la Réforme. Ce journal dément lui-même cette nouvelle dont on comprend suffisamment le but.

On s'attend à de graves événements en Prusse. Les clubs préparent; dit-on, une nouvelle révolte.

Louis-Napoléon est toujours en Angleterre. On dit qu'il a l'intention de revenir, sous peu, en France.

ANNONCES.

A VENDRE,

POUR CESSATION DE COMMERCE.

Un fort beau fonds de Restaurant agencé tout à neuf, situé dans une jolie ville, aux environs de Lyon, et dans une excellente position, avec une forte clientèle. On donnera toute facilité pour les paiements. S'adresser place Bellecour, 12, chez M. Bonneau, agent d'affaires.

Le directeur-gérant, FAURES.

Lyon. Imp. veuve ARNÉ, gr. r. Mercière, 44.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SECHE,

Rue BOURBON, 34, (à l'entre-sol) à LYON

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques. M. DUCROGQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles, tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager, sont complètement guéris; la lèpre, enfin, tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le noli me tangere ou chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir employé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres maladies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires : vieilles gouttières.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROGQ une foule de malades, et tous ont été s'approuver des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation de ces bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.